



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/109

Occupation du domaine public

-VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
-VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
-VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
-VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
-VU, la demande de Monsieur GRUSON Simon en date du 09 avril 2025,

CONSIDERANT, la demande d'occupation du domaine public à côté du « Bistrot des Weppes », Place du Général de GAULLE, (59184) SAINGHIN-EN-WEPPE, afin d'organiser les 2 ans de l'établissement, il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le domaine public sera occupé à côté du « Bistrot des Weppes » ainsi que sur le l'espace vert devant le restaurant, à l'occasion des 2 ans de l'établissement. Cette mesure prendra effet le **vendredi 16 mai à partir de 16h00 jusqu'au samedi 17 mai à 01h00**. Toutes les places de stationnements seront interdites aux véhicules sur le parking situé devant l'agence immobilière.

ARTICLE 2 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de la Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée

- Monsieur GRUSON Simon,
- Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de LA BASSEE
- Aux archives de la Mairie,
- La Police Municipale,



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 23 avril 2025

Le Maire,

Matthieu CORBILLON